



Compte rendu  
Séance du Conseil Municipal  
du 7 juin 2016

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à dix-neuf heures, sous la présidence de monsieur Lionel NORMAND, maire de Plachy-Buyon.

Etaient présents (Maire et Adjointes puis ordre alphabétique) : Lionel NORMAND, Martine FAUQUEMBERGUE, Jean-Luc HERMANT, Christian HERBET, Laurie BUQUET, Evelyne FRABOULET, Manuel HENOCQUE, Franck LÉCRIVAIN, Jacques LEMOINE.

Absents excusés : Jean-Michel SALON (pouvoir de vote donné à Laurie BUQUET), Frédéric CHIVOT (pouvoir de vote donné à Jacques LEMOINE), Jean-Luc HUYON (pouvoir de vote donné à Jean-Luc HERMANT).

Madame Laurie BUQUET a été nommée secrétaire de séance.

1 - Second recours intenté par monsieur Vladimir Vautrin contre la commune, choix de l'avocat en défense

Le maire informe l'assemblée que monsieur Vladimir VAUTRIN a déposé une seconde requête auprès du Tribunal Administratif d'Amiens le 11 mai 2016. Par cette requête il conteste la décision d'opposition délivrée par le maire suite à la déclaration préalable déposée par monsieur VAUTRIN le 30 octobre 2015.

Par cette déclaration préalable monsieur VAUTRIN souhaitait démolir et reconstruire son mur le long du parking de l'église et installer un portail. Considérant que le nouveau mur projeté ne respectait pas le Plan Local d'Urbanisme de la commune et que la demande de servitude de passage demandée ultérieurement par monsieur VAUTRIN avait été refusée par le conseil municipal, le maire s'était opposé à la déclaration préalable.

Afin de défendre les intérêts de la commune, l'assurance GROUPAMA a présenté une liste d'avocats au maire et il revient au conseil municipal de choisir l'avocat qui défendra la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- D'autoriser le maire à ester en justice tant en demande qu'en défense quant à cette affaire
- De retenir Maître Antoine TOURBIER, avocat à Amiens, 11 rue de Noyon

Sans autre remarque et question la séance est levée à 19h30.